

... Témoignage du responsable de l'animation en production végétale chez Pelé Agri-conseil

Serge BLORDIER, responsable de l'animation en production végétale chez Pelé Agri-conseil : Comment adapter le conseil phytos et le désherbage dans un contexte de bassin versant : exemple chez Pelé Agri-conseil

L'entreprise Pelé Agri-conseil, créée depuis 1856 à Freigné, compte aujourd'hui plus de 1000 adhérents principalement sur le Maine-et-Loire mais aussi sur l'Indre-et-Loire et la Loire-Atlantique. « En 1998, quand je suis devenu responsable de l'animation en production végétale, nous développions déjà des pratiques permettant de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et pas seulement sur le bassin versant puisque nous partageons tous les mêmes enjeux. Nous avons, par exemple, toujours poussé au développement des intercultures. Au début les agriculteurs semblaient un peu réticents mais nous nous sommes vite rendus compte des bénéfices de ce type de pratiques, notamment sur la gestion du désherbage. Aujourd'hui, nous accompagnons les agriculteurs à réfléchir sur les dates de semis, le choix des variétés, leur rotation, le désherbage mécanique... Nous accentuons aussi notre discours autour des bonnes conditions de pulvérisation : température, qualité de l'eau de la bouillie, hygrométrie.

Depuis la campagne 2015, nous avons remis une centaine d'hygromètres à nos adhérents et développé un programme visant à réduire l'utilisation de matières actives : «Eaubaine». Ce programme propose un système de traitement de l'eau utilisée dans les bouillies, pour en améliorer l'efficacité. Il contribue à réduire les doses de produits phytosanitaires comme le volume d'eau utilisé. Chez les agriculteurs concernés, nous sommes passés d'un traitement à 200L/ha à 100L/ha. Ce système, utilisé sur 1 500 ha, englobe aujourd'hui presque 5 000 ha et montre qu'il est possible de réduire les doses de produits phytosanitaires et notre impact sur la qualité et la quantité d'eau. »



Moutarde en interculture

Propos recueillis par Clara KHAMVONGSA, Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, Tél. 02 41 96 76 20

... Agenda

Retrouvez le S.Y.M.B.O.L.I.P. et Phyt'eau Propre 53 à la Foire de Craon le 30 septembre 2017 : animation S.Y.M.B.O.L.I.P. avec le dessinateur humoristique GAB, des jeux sur la partie comice et une animation Phyt'Eau Propre 53 avec la roue à questions notamment sur la partie foire. Contact : Anouk NIATEL, S.Y.M.B.O.L.I.P., Tél. 02 41 92 52 84

Rencontre technique autour de la valorisation des effluents organiques organisée par le S.Y.M.B.O.L.I.P. en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la FDCUMA53 et Oudon Biogaz. Rendez-vous le 10 octobre 2017 à 14h00 chez Régis COURNEZ, le Bois Gautier à ATHEE, démonstrations de matériels d'épandage d'effluents liquides et solides. Contact : Anouk NIATEL, S.Y.M.B.O.L.I.P., Tél. 02 41 92 52 84

La Chambre d'agriculture et ses partenaires vous accueillent aux Fermes Ouvertes le vendredi 1er décembre dans le Sud Mayenne. Sur le bassin de l'Oudon, 6 agriculteurs vous ouvrent les portes de leur exploitation. Contact : Jérôme PEINTRE, Chambre d'agriculture de la Mayenne, Tél. 02 43 67 36 80

La lettre agricole de l'Oudon est une publication du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions - 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU - www.bvoudon.fr
 Directeur de la publication : M. GRIMAUD - Rédaction : Chambres d'agriculture, S.Y.M.B.O.L.I.P. - Maquette : Créanova
 Mise en page et impression : VÉTELÉ Communication - Crédits photos : Chambre d'agriculture
 Papier recyclé - Encres végétales - Bulletin édité à 4500 exemplaires. - ISSN : N° 1632 - 9228
 La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui rassemble agriculteurs, coopératives, distribution et négociants, services de l'État, collectivités locales...
 L'objet de cette instance vise à reconquérir la qualité de l'eau.

La lettre Agricole de l'Oudon

Sommaire

... Enjeux de la gestion des adventices

... Pesticides dans l'eau

... Limiter le recours à la chimie

... Témoignages

... Agenda

... Enjeux de la gestion des adventices sur céréales : maîtriser le salissement sous polluer l'eau

La gestion des adventices dans les céréales est la priorité. Un échec peut avoir des impacts très négatifs à court terme (perte de rendement) et à long terme avec la production de graines sur la parcelle. La problématique est beaucoup plus complexe que la fertilisation ou la protection contre les maladies et les ravageurs.

Nuisibilité des adventices des céréales

Certaines adventices sont très pénalisantes avec une faible densité (gaillet, folle-avoine...); pour d'autres il faut une forte densité (pâturen annuel, véronique, pensée, séneçon...). L'absence de désherbage a un impact variable sur le rendement du blé : de 0 à 100 % de pertes selon les sites dans des essais d'Arvalis (60 situations). En moyenne, la perte mesurée en l'absence de gestion des adventices est de 23 q/ha.

L'expression des adventices dépend de la rotation, de l'efficacité des désherbages historiques et de la date de semis. Sur un essai longue durée 2005-2013 Arvalis à Rots (14), les adventices (matricaires et véroniques) dans le blé sont multipliées par 2 en 2013 suite à un échec de désherbage 6 ans plus tôt.

Gestion des résistances

La simplification des rotations et des programmes de désherbage (même mode d'action) peut conduire à l'apparition de résistance sur graminées (ray-grass, vulpin) et sur dicotylédones (coquelicot, séneçon). Ce risque renforce la nécessité d'utiliser les leviers agronomiques en amont afin d'éviter ces situations au maximum.

Edito

En conduite de céréales, la maîtrise du désherbage est souvent la clé de la réussite de la culture. Une bonne observation des parcelles et un itinéraire technique performant assurent une utilisation limitée des désherbants. Des interventions mécaniques contribuent aussi à contenir le salissement. Gardons à l'esprit que les molécules phytosanitaires détectées dans l'eau du bassin sont en large majorité liées à ces produits. Mieux désherber, c'est un coût de production qui baisse, une qualité d'eau qui s'améliore donc un bénéfice pour soi comme pour tous.

Stéphane GUIOULLIER
Co-Président du Comité de pilotage agricole

Hervé FOUCHER
Vice-président du S.Y.M.B.O.L.I.P.

Jean-Claude LEBRETON et Pierrick ROULIER,
Chambre d'agriculture de la Mayenne, Tél. 02 43 67 38 75

::: Pesticides dans l'eau : de quoi parle-t-on ?

Les résidus de produits phytosanitaires, ou pesticides, sont des micropolluants. C'est-à-dire qu'ils ont un impact sur les usages et les écosystèmes à très faibles doses.

La situation s'est bien améliorée par rapport aux années 90 où l'on pouvait enregistrer des pics d'Atrazine à plus de 11 µg/l, pour autant ces résidus de pesticides sont bien présents dans l'environnement et persistants.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les molécules les plus retrouvées sont des désherbants et dans leur grande majorité utilisés sur cultures.

76 analyses multi-résidus dans l'Oudon à Segré sur la période 2012-2016 sur les eaux brutes avant traitement de potabilisation

Repère : seuil maximal autorisé dans l'eau potable = 0,1 µg/l

Substance	Nb de fois retrouvée	Plus haute valeur en µg/l	Usage	Agricole	Non-agricole
Atrazine-2-hydroxy	57	0,13	désherbant maïs	X	X
AMPA	54	0,85	désherbant	X	
Isoproturon	46	1,74	désherbant céréales	X	
Nicosulfuron	31	0,17	désherbant colza	X	X
Métaldéhyde	28	0,71	anti-limace	X	
Atrazine déséthyl	27	0,02	désherbant maïs	X	
Métolachlore	26	0,15	désherbant maïs	X	
Diméthénamide	23	0,17	désherbant maïs	X	
Bentazone	21	0,06	désherbant	X	
Imidaclopride	20	0,11	insecticide	X	
Chlortoluron	15	0,42	désherbant céréales	X	X
Glyphosate	13	0,80	désherbant	X	
Desméthylisoproturon	12	0,12	désherbant céréales	X	X
Triclopyr	12	0,09	désherbant	X	X
2,4-MCPA	12	0,08	désherbant	X	
Fluroxypyr	12	0,06	désherbant colza	X	
ESA métolachlore*	11	0,39	désherbant maïs	X	
OXA métolachlore*	11	0,16	désherbant maïs	X	
ESA alachlore*	11	0,10	désherbant maïs	X	

* recherchée à partir de 2016

NB : en italique = les molécules de dégradation

Rachel LABRUNIE, S.Y.M.B.O.L.I.P, Tél. 02 41 92 52 84

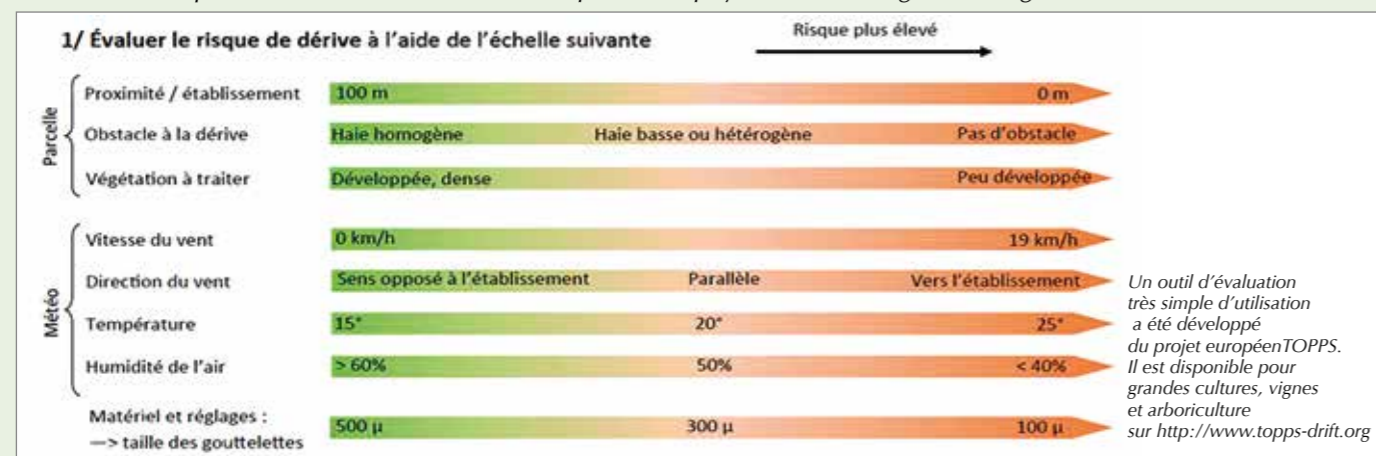
::: Arrêté du 26 décembre 2016 sur le risque d'exposition des personnes vulnérables

L'utilisation de produits phytosanitaires classés dangereux pour la santé est interdite à proximité des enceintes d'écoles, de crèches, d'espaces verts publics, d'établissements de santé et de maisons de retraites.

Sans mesures de protection, la distance à respecter est de 5 m pour les cultures basses, 20 m pour les parcelles de vigne et 50 m pour les parcelles d'arbres fruitiers. Des mesures de protection adaptées et que l'on peut combiner permettent de supprimer la distance de non traitement grâce à des horaires de traitement adaptés, une haie anti dérive efficace, un moyen permettant de diviser par 3 le risque de dérive.

Une charte régionale, rédigée par la profession agricole (Chambre régionale d'agriculture, FRSEA, Jeunes Agriculteurs, Fédération viticole Anjou Saumur, Coop de France Ouest et Négoce Ouest), pour promouvoir les moyens pour limiter la dérive des produits phytosanitaires a été signée le 17 janvier 2017. C'est un outil pédagogique composé de fiches techniques pour accompagner la mise en œuvre des prescriptions de cet arrêté.

Pour en savoir plus, consultez la charte sur <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>



Agathe LEMOINE, Chambre d'agriculture de la Mayenne pour Phyt'Eau Propre 53, Tél. 02 43 67 38 68

::: Les leviers pour limiter le recours à la chimie

Il existe plusieurs leviers agronomiques pour désherber sans produits phytosanitaires.

La rotation : le levier principal

L'alternance des périodes de semis permet d'éviter de sélectionner une flore à levée automnale (véroniques à feuille de lierre, pensée, matricaires, ray-grass, vulpin, brômes...). L'introduction de prairies apporte un bénéfice dans la gestion du salissement des céréales en plus de la fertilisation.

Le travail du sol

Les adventices germent très superficiellement (en général). Le labour répartit les graines sur la profondeur s'il est réalisé tous les ans. De manière ponctuelle, il peut permettre de résoudre des soucis de graminées. Après 2 ans d'enfouissement, seulement 10 % des graines de vulpin sont encore capables de germer. Par contre, 40 % des graines de chénopodes sont encore viables.

Le non-labour doit être inclus dans une rotation efficace et avec une gestion de l'interculture adéquate (éviter la grenaison, favoriser les levées avec des faux-semis).

Retarder la date de semis

Le décalage de la date de semis permet de diminuer la pression des espèces à levée automnale surtout si des faux-semis sont mis en œuvre en sept-oct. L'objectif est de semer à partir de la dernière décennie d'octobre voir début novembre pour éviter les infestations. Ce décalage est facile à réaliser sur les parcelles saines mais est à envisager au cas par cas pour les parcelles hydromorphes.

Utiliser les solutions chimiques en limitant les transferts

La période critique pour les transferts d'herbicides céréales coïncide avec la période de drainage : de novembre à début mars. Les leviers décrits ci-dessus limitent les interventions pendant cette période à risque. En dernier recours, on utilisera des matières actives peu mobiles et/ou avec des faibles grammages.

Pour en savoir plus, consultez les fiches du guide agricole sur www.phyteaupropre.lamayenne.fr
Pour mettre en œuvre tous ces leviers, vous pouvez réaliser un diagnostic phytosanitaire, proposé dans le cadre du contrat territorial du bassin de l'Oudon.

Pierrick ROULIER, Chambre d'agriculture de la Mayenne pour Phyt'Eau Propre 53, Tél. 02 43 67 38 75

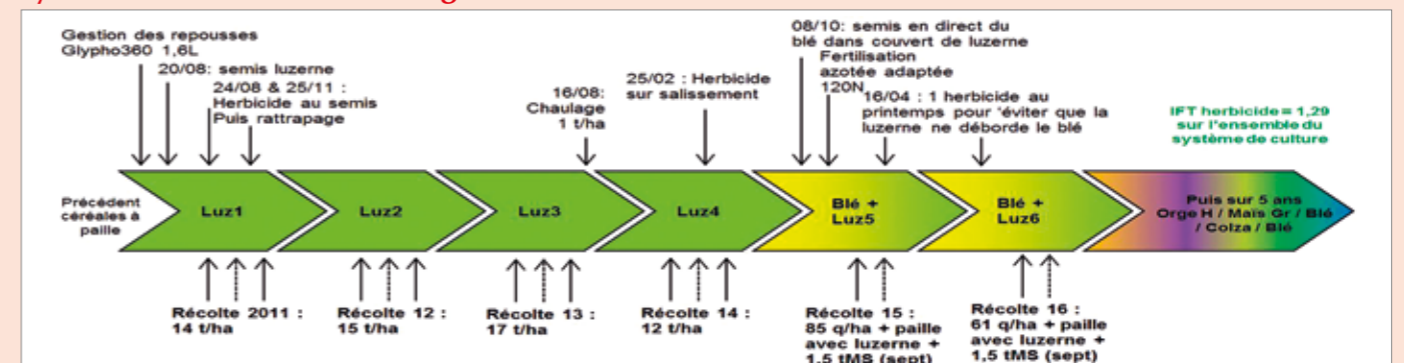


::: Témoignage d'un agriculteur du réseau DEPHY



Michel DUBOURG (EARL Touche-guillet) est exploitant à Cossé le Vivien avec sa femme et son fils en élevage de porcs plein air, engraissement sur paille et vente directe avec 75 ha en cultures de vente.

Système de culture étudié et gestion des adventices



Pourquoi avoir mis en place ce système de culture ?

Michel DUBOURG : Je suis en sans labour depuis plus de 20 ans avec l'objectif de développer des pratiques culturales favorisant une agriculture plus durable. J'ai gagné du temps et réalisé des économies de carburants et de mécanisation. Je souhaite favoriser la vie du sol et la structure du sol. Pour lutter contre les adventices, je n'utilise pas le labour donc j'ai décidé d'allonger la rotation en intégrant la luzerne.

Comment est implanté le blé après luzerne ?

MD : Après 3 ans de luzerne, j'ai semé le blé en direct à l'automne juste après la dernière coupe de luzerne. Le blé s'implante très bien et sans travail du sol, on ne resème pas les graines d'adventices.

Quelle adaptation du désherbage sur blé ?

MD : L'objectif est de conduire le blé pour avoir une récolte à grain classique tout en essayant de préserver la luzerne. Après la moisson, la luzerne redémarre. Je fais une coupe spécifique de luzerne en septembre. Le puissant système racinaire de la luzerne assure une bonne structure du sol bénéfique à l'activité biologique. Au printemps, il faut veiller à ce que la luzerne ne dépasse pas le blé.

Propos recueillis par Etienne BARBARIT, Chambre d'agriculture de la Mayenne, Tél. 02 43 67 38 75